

GROUPEMENT DE COOPERATION
SANITAIRE
Centre de réadaptation Maubreuil – La
Tourmaline

MARCHÉ PUBLIC
MARCHE / ACCORD CADRE

Fourniture d'oxygène médical sur dalle

SITE DE LA TOURMALINE

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Consultation n°

347-2026

Date limite de remise des offres : 22/05/2026 à 12h00

SOMMAIRE

1.	DESIGNATION DE L'ACHETEUR – MAITRE D'OUVRAGE	3
1.1.	IDENTIFICATION	3
1.2.	COMMUNICATION	3
1.3.	TYPE D'ACHETEUR	3
1.4.	ACTIVITE PRINCIPALE	3
2.	IDENTIFICATION DU MARCHÉ	3
2.1.	OBJET	3
2.2.	TECHNIQUE D'ACHAT	3
2.3.	DUREE DU MARCHÉ	3
2.4.	ALLOTISSEMENT	3
2.5.	LIEU D'EXECUTION	4
2.6.	VARIANTE	4
2.7.	PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE	4
2.8.	VALEUR ESTIMEE DU BESOIN	4
3.	PROCEDURE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.	CANDIDATURE	5
4.1.	NIVEAUX MINIMUMS DE CAPACITE	5
4.2.	DOCUMENTS A REMETTRE	5
4.3.	COTRAITANCE	5
4.4.	SOUS-TRAITANCE	5
4.5.	EXAMEN DES CANDIDATURES	5
5.	OFFRE	6
5.1.	CONTENU DE L'OFFRE DE BASE	6
5.2.	PONDERATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION	7
5.3.	SOUS-CRITERES RELATIFS AU CRITERE PRIX	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.4.	SOUS-CRITERES RELATIFS A LA VALEUR TECHNIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.5.	VISITE DE SITE	8
5.6.	NEGOCIATION	8
5.7.	DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE :	8
6.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.	CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
7.1.	LANGUE	8
7.2.	ENVOI DEMATERIALISE SUR LE PROFIL D'ACHETEUR	8
7.3.	PRESENTATION DES DOSSIERS	9
7.4.	VIRUS	9
7.5.	COPIE DE SAUVEGARDE	9
8.	DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS	9
9.	MODIFICATION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION	9
10.	CONCLUSION DU MARCHÉ	10
10.1.	DOCUMENTS DE PREUVES OBLIGATOIRES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ.	10
10.2.	NOTIFICATION	10
11.	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	10

1. DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. IDENTIFICATION

Nom du pouvoir adjudicateur : Groupement de coopération sanitaire centre de réadaptation fonctionnelle Maubreuil – La Tourmaline, désigné dans le présent RC par l'expression « GCS Maubreuil – Tourmaline », « maitre d'ouvrage » ou « pouvoir adjudicateur ».

N° d'identification nationale (SIRET) : 130 016 777 00018

Adresse de l'acheteur :

Site de La Tourmaline
31 boulevard Salvador Allende, BP 249
44 818 Saint Herblain
France

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Nom du représentant légal de l'acheteur : Madame Lucie Carbone, Directrice du centre SMR La Tourmaline.

1.2. COMMUNICATION

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

1.3. TYPE D'ACHETEUR

L'acheteur est un groupement de coopération sanitaire.

1.4. ACTIVITE PRINCIPALE

Domaine de la santé.

2. Identification du marché

2.1. OBJET

La présente consultation a pour objet la fourniture d'oxygène médical sur dalle, de prestations de services associées.

Il concerne les besoins du GCS Maubreuil – La Tourmaline

2.2. TECHNIQUE D'ACHAT

Le contrat conclu est un marché ainsi qu'un accord cadre

L'accord cadre pourra s'exécuter par l'émission de bons de commandes.

2.3. DUREE DU MARCHE

Voir article « Durée et forme du marché » du CCAP n°347-2026.

2.4. ALLOTISSEMENT

Le marché n'est pas alloti.

2.5. CLASSIFICATION CPV

	Catégorie	Désignation
Objet Principal	24111500-0	Gaz médicaux
Objet supplémentaire	24111000-5	Hydrogène, argon, gaz rares, azote et oxygène

2.6. LIEU D'EXECUTION

Le lieu d'exécution des travaux est le site de la Tourmaline, sis 31 Boulevard Salvador Allende – 44 800 Saint Herblain

2.7. VARIANTE

Aucune variante n'est admise.

2.8. PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE

Aucune variante n'est prévue.

2.9. VALEUR ESTIMEE DU BESOIN

La valeur estimée du besoin est de 350 000€ HT sur la totalité du marché.

3. Modalités de consultation

Conformément aux dispositions de l'article R. 2124-2 du Code de la commande publique, il s'agit d'une procédure d'appel d'offres.

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Règlement de consultation
- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) et son annexe 1 : Bordereau de Prix Unitaire (BPU) et les formules de révisions
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) n° 347-2026 et ses annexes:
 - o Annexe 1 : Catalogue des besoins
 - o Annexe 2 : Compléments Informations
 - o Annexe 3 : Conditions Livraisons – Facturation
 - o Annexe 4.1 : Plan de toiture Pôle Energie (pdf)
 - o Annexe 4.2 : Plan de toiture Pôle Energie (dwg)
 - o Annexe 4.3 : Plan masse du Pôle Energie (pdf)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP n°347-2026
- La fiche de renseignements fournisseur

4. Candidature

4.1. NIVEAUX MINIMUMS DE CAPACITE

L'acheteur exige que les opérateurs économiques disposent d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement.

4.2. DOCUMENTS A REMETTRE

Le candidat remet :

- 1) Une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique.
Le candidat joint à cet effet :
 - Soit un formulaire DC1 accessible à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
 - Soit un e-dume accessible à l'adresse suivante :
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>
- 2) Des informations sur ses capacités financières, professionnelles et techniques :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles ;
 - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années sur des opérations de complexité équivalente appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date, le destinataire, le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - Le certificat de qualification

Le candidat joint à cet effet :

- Soit un formulaire DC2 (et les documents annexes) accessible à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Soit un e-dume (et les documents annexes) accessible à l'adresse suivante :
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

4.3. COTRAITANCE

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire DC1 ou le e-dume. Dans le cas où la candidature est présentée par un mandataire, ce dernier doit disposer des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En cas d'attribution de marché, le groupement d'entreprises prendra soit la forme d'un groupement solidaire soit la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

4.4. SOUS-TRAITANCE

Dans le cas où la candidature contient une proposition de sous-traitance, cette dernière doit respecter les exigences fixées dans le CCAP.

4.5. EXAMEN DES CANDIDATURES

Si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé dans la demande de

complément. Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

Les candidatures qui ne disposent pas des niveaux minimums de capacités professionnelles, et techniques demandées sont éliminées.

5. OFFRE

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.1. CONTENU DE L'OFFRE DE BASE

Le soumissionnaire remet une offre complète comprenant :

- 1) Un acte d'engagement (AE) pré-rempli ;
- 2) L'annexe financière « Bordereau de Prix Unitaire » renseignée. Il est exigé que l'annexe soit remplie selon le modèle imposé. La proposition financière devra faire apparaître l'intégralité des coûts. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'aucun frais non précisés dans l'annexe financière au moment de l'offre ne pourra s'appliquer en cours d'exécution.
- 3) Un mémoire technique obligatoirement rédigée en langue française précisant notamment et suivant la nature du lot :
 - Type, capacité, caractéristiques, dimensionnement et disposition des éléments de stockage (plan d'implantation détaillé et commenté à joindre)
 - Type, caractéristiques, gamme de pureté et notice d'utilisation des produits
 - Méthode de traçabilité des produits pharmaceutiques ou selon pharmacopée exigée
 - Type, capacité, caractéristiques, dimensionnement et disposition des matériels
 - Méthodologie de déploiement (dont calendrier) et accompagnement à la mise en place des prestations / livraisons / distribution
 - Moyens et organisations des moyens de production, commandes, livraisons, surveillance des installations, télémaintenance, suivi de maintenance préventive et corrective, rappel de lot
 - Moyens de performance pendant l'exécution du marché (audit, contenu du reporting ...)
 - Formations dispensées : initiales, régulières, spécifiques
 - Informations dispensées dans les services utilisateurs
 - Moyens techniques d'exécution (véhicules, outil de traçabilité informatisé, outil de scannage...)
 - Plan qualité ou démarche qualité
 - Exemples de bons de commande
- 4) La fiche de renseignements fournisseur jointe au présent dossier de consultation précisant notamment le nom et les coordonnées du correspondant à contacter pour les auditions, et les demandes d'échantillons.
- 5) Un RIB

5.2. PONDERATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION

Intitulé des critères	Pondération	Éléments notamment pris en compte pour évaluer le critère
Prix	70%	Prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre notée x
Qualité technique et logistique	20 %	Qualité des installations Caractéristiques de la centrale Qualité logistique Adaptabilité des installations aux infrastructures existantes
Sécurité	5%	Sécurité de la continuité d'approvisionnement Sécurité générale
Prestations associées à la fourniture	5%	Alarme Maintenance préventive Capacité d'intervention rapide / réactivité Télésurveillance/Télémaintenance

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. Toutefois conformément aux dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique :

- le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses
- la Régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles

Le soumissionnaire dont l'offre est la mieux notée et arrive première au classement est retenue.

5.3. AUDITION DES CANDIDATS

Les candidats pourront être auditionnés sur leur offres et produits proposés qui devront chacun être exposés.

Cette audition devrait se tenir sous 3 semaines après la date limite de remise des offres, après que le Pouvoir adjudicateur est adressé à chaque soumissionnaire une convocation par mail.

Le candidat doit donc prévoir une session de présentation orale de son offre avec un support :

- ✓ Une présentation de la société impliquant un argumentaire sur les garanties de continuité d'approvisionnement réseau et bouteilles, en expliquant notamment les circuits logistiques, solutions de back-up ;
- ✓ Une présentation de la proposition d'implantation des installations; il est demandé également de justifier du dimensionnement proposé ;
- ✓

Cette présentation aura lieu devant un groupe pluridisciplinaire.

L'ordre et horaires de passage seront déterminés ultérieurement, par tirage au sort, en fonction du nombre d'offres suite à une information écrite via la plateforme. »

La gestion du temps et sa répartition temporelle reste malgré tout à l'appréciation de chaque candidat si celui-ci souhaite s'attarder sur une présentation. La durée globale restera cependant fixée en fonction des éléments décrits ci-dessus et des réponses du candidat.

Tout soumissionnaire qui ne répondra pas à l'invitation à présenter son offre et ses produits verra celle-ci rejetée.
--

5.4. VISITE DE SITE

Les entreprises peuvent prendre un rendez-vous pour apprécier les contraintes du site auprès de :

M. Vincent ROC'H, conducteur d'opérations UGECAM

vincent.roch@ugecam.assurance-maladie.fr

Tél : 06 68 90 68 64

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

5.5. NEGOCIATION

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché sans négociation. Néanmoins, le représentant du pouvoir adjudicateur peut également décider d'inviter à la négociation un ou plusieurs des soumissionnaires. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre (à savoir notamment le volet technique, tarifaire, délais...). Le cas échéant, à l'issue de la négociation, le représentant du pouvoir adjudicateur invitera les candidats à formaliser par écrit les éléments arrêtés dans le cadre de la négociation. A l'issue de la négociation, la notation initiale pourra être ajustée et modifiée afin de prendre en compte les éléments arrêtés à l'issue des négociations.

5.6. DELAÏ DE VALIDITE DE L'OFFRE :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres finales.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

7. CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1. LANGUE

Les candidatures sont entièrement rédigées en langue française.

7.2. ENVOI DEMATERIALISE SUR LE PROFIL D'ACHETEUR

Toute remise sous une autre forme que celle imposée dans le présent règlement de la consultation entraîne l'irrégularité. Dans cette hypothèse, l'acheteur peut néanmoins s'il le souhaite demander aux soumissionnaires concernés de régulariser leur offre et leur candidature.

Les candidatures et les offres sont remises par la voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les candidatures et les offres doivent être transmises avant le jour et l'heure inscrits dans le présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspond au dernier octet reçu. Le soumissionnaire accepte l'horodatage retenu par la plateforme, les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites sont éliminées sans avoir été lues et le soumissionnaire en est informé.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation du profil d'acheteur et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté technique liée à l'utilisation de la plateforme d'achat, le candidat est invité à se rapprocher de la hot-line technique : Service Support Clients : 0 892 23 21 20 (numéro surtaxé).

7.3. PRESENTATION DES DOSSIERS

Il est conseillé de présenter le dossier complet de candidature dans un fichier PDF unique et le dossier complet de l'offre dans un second fichier PDF unique.

7.4. VIRUS

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé. L'acheteur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

7.5. COPIE DE SAUVEGARDE

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD-Rom, DVD- ROM, clé USB) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde est placée sous un pli scellé et n'est ouverte que lorsque le pli électronique :

- Contient un programme informatique malveillant ou un virus,
- Est réceptionnée à la date limite de remise des plis de manière incomplète
- Est réceptionnée hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis
- N'a pas pu être ouverte par l'acheteur.

Adresse de dépôt des copies de sauvegarde :

UGECAM BRPL

Service Achats/Marchés

2 chemin du Breil

BP60075

44814 SAINT HERBLAIN CEDEX 1

Jours et heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.

8. DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS.

La date limite de réception des plis est fixée au : **22/05/2026 à 12h00**

9. MODIFICATION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne peut porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

L'acheteur peut envoyer aux candidats ayant retiré les documents de la consultation, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures et des offres, des renseignements complémentaires soit à son initiative soit à la suite de questions posées par un opérateur économique.

Les opérateurs économiques souhaitant obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire pour présenter leur candidature doivent poster une question sur la plateforme au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres.

10. CONCLUSION DU MARCHÉ

10.1. DOCUMENTS DE PREUVES OBLIGATOIRES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE.

L'attributaire du marché doit obligatoirement transmettre à l'acheteur dans le délai fixé, les documents suivants :

- Acte d'engagement et l'annexe financière signés manuscritement
- Certificat de régularité fiscale : Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
- Certificat de régularité sociale : Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
- L'attestation d'assurance en responsabilité professionnelle garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés aux biens et aux personnes pendant l'exécution des prestations ou du fait de leur exécution.
- L'attestation d'assurance en responsabilité biennale et décennale couvrant les responsabilités résultant du Code civil et du code des assurances et mentionnant l'étendue de la garantie et le montant des franchises.
- Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

L'attributaire n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir avec un espace de stockage numérique ou qui ont déjà été transmis et qui demeurent valables.

Ces documents sont à déposer sur la plateforme : <https://www.e-attestations.com>

10.2. NOTIFICATION

Le marché prend effet à la date de réception de la notification.

11. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Référé précontractuel (jusqu'à la signature du contrat) et contractuel (à partir de la signature du contrat) tels que prévus aux articles L.1441-1 et suivants du code de procédure civile selon les articles 2 et 11 de l'ordonnance no2009-515 du 7 mai 2009.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à l'adresse du tribunal territorialement compétent.